

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS** est par les présentes donné qu'un certificat de conformité a été délivré le 4 février 2014 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard des règlements suivants :

**01-279-33** Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

**01-279-34** Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

En conséquence, les Règlements numéros 01-279-33 et 01-279-34, adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 9 décembre 2013, sont réputés conformes au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements ci-haut mentionnés sont entrés en vigueur le 4 février 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 18 février 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement